

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**LES RÈGLES DE L'ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

ET

GARY MAN KIN NG

ET

DONALD WARREN METCALFE

ORDONNANCE

Attendu que, durant la conférence préparatoire à l'audience qui a eu lieu le 18 novembre 2021, l'intimé Donald Metcalfe a fourni des rapports médicaux indiquant qu'il continuait d'éprouver de graves problèmes de santé et qu'il serait incapable de comparaître à l'audience disciplinaire prévue du 22 au 25 février 2022 et du 28 février au 4 mars 2022, et que l'intimé Gary Ng n'a pas comparu, et après avoir entendu les observations de l'avocat de Donald Metcalfe et de l'avocat du personnel de l'OCRCVM,

LA FORMATION D'INSTRUCTION ORDONNE PAR LES PRÉSENTES CE QUI SUIT :

1. L'audience disciplinaire concernant les intimés Gary Ng et Donald Metcalfe est ajournée et se tiendra du 9 au 20 mai 2022;
2. Une autre conférence préparatoire à l'audience aura lieu le 26 janvier 2022.

FAIT à Vancouver (Colombie-Britannique) le 24 novembre 2021.

« John Rogers »

JOHN ROGERS, PRÉSIDENT